

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

### Membres du Conseil Municipal présents :

André VOLLE, Joël TESTON, Michel HILAIRE, Max JOLLIVET, Catia PIQUEMAL, Sandrine GRENIER, André CORNET, Monique BEUGNET, Marie France LEBRAT, Philippe EUVRARD, Philippe BOUNIARD, Jocelyn GAUTHIER.

### Procurations :

Christiane CROZIER a donné procuration à Jocelyn GAUTHIER

Marie Christine RAMUS a donné procuration à Joël TESTON

### Absent :

Alain RIFFARD

### Secrétaire de séance : Marie France LEBRAT

Le Conseil Municipal a invité la cascade à venir présenter la programmation du prochain festival d'Alba qui aura lieu du 12 au 17 juillet 2016.

### DELIBERATION 2016/06 Approbation CA 2015 – budget général.

Délibération sur les résultats 2015 et l'affectation en 2016 au compte 001, 002 et 1068.  
Approbation du compte de gestion du trésorier conforme au compte administratif.

Joël TESTON présente le CA 2015. Le Maire ne participe pas au vote de cette délibération.

VOTE :            POUR 13    CONTRE 0    ABSTENTION 0

### DELIBERATION 2016/09 Approbation CA 2015 – budget Assainissement.

Délibération sur les résultats 2015 et l'affectation en 2016 au compte 001, 002 et 1068.  
Approbation du compte de gestion du trésorier conforme au compte administratif.

Joël TESTON présente le CA 2015. Le Maire ne participe pas au vote de cette délibération.

VOTE :            POUR 13    CONTRE 0    ABSTENTION 0

### DELIBERATION 2016/08 Vote des taux d'imposition 2016.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1%.

NATURE	TAUX 2015	PROPOSITION 2016
Taxe d'habitation	12.92 %	13.05%

Taxe foncière bâtie	19.29%	19.48%
Taxe foncière non bâtie	84.94%	85.79%

VOTE :            POUR 10    CONTRE 3    ABSTENTION 1

Philippe BOUNIARD demande que le Conseil Municipal n'augmente pas la part communale des différents impôts fonciers pour 2016.

#### **DELIBERATION 2016/15 travaux ONF 2016.**

Philippe BOUNIARD présente au Conseil Municipal les travaux qui seraient nécessaires de réaliser en 2016 en forêt communale. Le devis présenté par l'ONF est de 6 254.59 € TTC et correspond à l'élagage des plantations de cèdres sur la parcelle 3 du canton de Serre Girard pour 4 Ha.

Compte tenu des disponibilités budgétaires, ce programme de travaux n'a pas été retenu au budget 2016. Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur la renonciation des travaux.

VOTE :            POUR 10    CONTRE 4    ABSTENTION 0

#### **DELIBERATION 2016/12 convention de mission d'accompagnement pour la révision du PLU.**

Il est proposé au Conseil Municipal de demander au CAUE son aide pour le choix du bureau d'étude pour la révision du PLU. Le prix de la prestation est de 4 000€ TTC.

Un groupe de travail doit se réunir pour préparer la rencontre avec le CAUE

VOTE :            POUR 14    CONTRE 0    ABSTENTION 0

#### **DELIBERATION 2016/07 vote du BP 2016 - budget général fonctionnement et investissement**

Présentation par Mr le Maire du budget primitif fonctionnement et investissements 2016. Le budget d'investissement est voté par programme et le budget de fonctionnement par chapitre.

Les propositions de subventions versées aux associations sont intégrées au budget.

Budget de fonctionnement :

Dépenses : 1 324 515€            recettes : 1 324 515€

Budget d'investissement :

Dépenses : 595 809€            recettes : 595 809 €    dont    emprunts prévus : 61 000€

Philippe EUVRARD évoque la baisse de subvention attribuée au festival d'Alba et le saupoudrage des subventions dédiées aux autres associations de la commune.

VOTE :            POUR 10    CONTRE 3    ABSTENTION 1

**DELIBERATION 2016/10 vote du BP 2016 - budget assainissement fonctionnement et investissement.**

Présentation par Mr le Maire du budget primitif fonctionnement et investissements 2016. Le budget d'investissement est voté par programme et le budget de fonctionnement par chapitre.

Budget de fonctionnement :

Dépenses : 67 074€ recettes : 67 074€

Budget d'investissement :

Dépenses : 118 250€ recettes : 118 250€

VOTE : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

**DELIBERATION 2016/11 indemnités de fonction**

Le Maire expose au CM que l' article 3 de la loi N°2015-336 du 31/03/2015 modifie les modalités d'attribution des indemnités des élus à compter du 01/01/2016

Dans les communes de + de 1 000 habitants cette loi fixe les indemnités de fonction du Maire automatiquement au taux plafond s'il n'y a pas de délibération du CM.

Le Maire précise que sur sa demande et par délibération, il peut demander à en bénéficier à un taux inférieur.

Il est donc proposé au CM de maintenir la répartition 2014 soit :

Maire 33%

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints 16%

4 conseillers 3%

VOTE : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

**DELIBERATION 2016/13 nouvelle charte villages de caractère**

Michel HILAIRE expose que l'assemblée des villages de caractère a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client et demande à chaque village labellisé de valider cette nouvelle charte.

VOTE : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

**DELIBERATION 2016/14 Elargissement du Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay et modification des statuts**

Max JOLLIVET informe le CM que lors du comité syndical du 13/01/2016, le SIBE s'est prononcé en faveur de l'intégration des communes d'Aubignas et du Teil au syndicat. En conséquence, les compétences du SIBE s'exerceront sur le bassin de l'Escoutay mais aussi sur les bassins versants du Frayol et du Bourdary.

VOTE :            POUR 12

CONTRE 1

ABSTENTION 1

**DELIBERATION 2016/16 avenant au CAE de Mme SAVY**

L'agent souhaite une diminution du nombre d'heures de son contrat.

Rappel : Il a été créé à 22 heures/semaine

Elle demande que le nombre d'heures passe à 20 heures/semaine pour des raisons personnelles.

VOTE :            POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**1-décision du 16 mars 2016** portant sur la signature du contrat de maintenance PVE avec le fournisseur monétique et communication Lyon pour un montant de 150 € HT SOIT 180 € TTC pour une durée d'un an.

**2- renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles**

La séance est levée à 22h50